



---

# Procès Verbal

## du Conseil Municipal du 19 février 2025 en mairie

---

Le 19 février 2025, sous la présidence de Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire, le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni.

**Étaient Présents :** Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Madame CHEMARIN Maria, Monsieur BASTION Jean-Luc, Madame ER.RAFIQI Magali, Monsieur BURLET Christophe, Monsieur François EUGENE, Monsieur BADOIL Daniel, Madame LEFLON Dominique, Madame CHENAILLES Sandrine, Madame CABAUSSEL Virginie, Monsieur JASNOWSKI Renaud.

**Étaite absente excusée :** Madame MABON Céline (pouvoir)

**Étais absents :** Madame LOMBARDO Carine, Monsieur VATTLET Thierry, Monsieur MICHEL Sébastien.

**QUORUM :** la majorité sera à 8 membres présents

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22/01/2025
- Délibération : Approbation de la synthèse du plan de mobilité des territoires lyonnais
- Délibération : Choix d'une convention de participation pour le risque « santé » et/ou pour le risque « prévoyance » et mandat au CDG69 pour mener la procédure.
- Délibération : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) Exercice 2025 annule et remplace la précédente celle du 11/12/2024.
- Délibération : Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement exercice 2025 annule et remplace celle du 11/12/2024
- Délibération : Versement subvention à la FABRIK pour les années 2024 et 2025.
- Rapport des commissions
- Questions diverses



Le compte rendu de la réunion du 22/01/2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

---

### DELIBERATIONS

→ **APPROBATION DE LA SYNTHÈSE DU PLAN DE MOBILITÉ DES TERRITOIRES LYONNAIS**  
Le projet de plan de mobilité des territoires lyonnais arrêté par le conseil d'administration de SYTRAL Mobilités du 21 novembre 2024 met en évidence l'objectif de diminuer au moins par deux les émissions de polluants et de gaz à effet de serre et repose sur quatre leviers d'actions identifiés. Le projet de réseau cible structurant et les priorités territoriales identifiées, notamment

celles pour l'Ouest lyonnais, sont présentés au conseil municipal par Mr Le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité EMET un avis favorable au plan de mobilité des territoires lyonnais assorti du vœu suivant :

- Que Le projet de prolongement du tram-train de l'Ouest Lyonnais de Sain Bel à La Giraudière soit mis en œuvre  
Et AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

→ CHOIX D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « SANTÉ » ET/OU POUR LE RISQUE « PRÉVOYANCE » ET MANDAT AU CDG69 POUR MENER LA PROCÉDURE

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation devient obligatoire pour :

- Les risques prévoyance à effet au 1er janvier 2025 (montant minimal de 7€ brut mensuel par agent, selon l'article 2 du décret n°2022-581). Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net,
- Les risques santé à effet au 1er janvier 2026 (montant minimal de 15€ brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Les conventions actuelles de participation en santé et en prévoyance proposées par le cdg69 arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

Le cdg69 mène de nouveau, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci) une convention de participation sur le risque santé et une convention de participation sur le risque prévoyance à compter du 1er janvier 2026 ;

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune de Courzieu conservera l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le cdg69.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, Entendu l'exposé de M Jean-Bernard CHERBLANC Maire et sur sa proposition, Après en avoir délibéré,

La commune de Courzieu souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire :

- dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « santé »

**et / ou**

- dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance » et mandate le cdg69 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « santé » et/ou « prévoyance ».

→ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) EXERCICE 2025 ANNULE ET REMPLACE LA PRÉCÉDENTE CAR LES MODALITÉS DE FINANCEMENT N'ÉTAIENT PAS PRÉCISÉES  
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets ci-après qui sont éligibles au titre de la DETR 2025, lesquels sont inscrits dans :

**L'axe 2** : Rénovation thermique, transition énergétique et environnementale  
Catégorie d'opérations éligibles à la DETR :  
2.2 Projets innovants en matière d'environnement  
• Achat d'un véhicule électrique pour un montant total de 45 847,59€ HT.

**Les modalités de financement sont les suivantes :**

DETR 80% Montant de la subvention souhaitée : 36 678,07€  
Autofinancement de la commune 20% soit 9 169,52€.

Il n'y a pas d'autres financeurs.

**L'axe 5** : Equipements d'intérêt sportif, culturel et de loisirs.

Catégorie d'opérations éligibles à la DETR :  
5.1 Construction et rénovation des équipements de sports, de culture et de loisirs.  
- Réhabilitation des terrains de tennis pour un montant total de 156 342,77€ HT

**Les modalités de financement sont les suivantes :**

DETR 80% Montant de la subvention souhaitée : 125 074,22€ HT  
Autofinancement de la commune 20% soit 31 268,55€ HT

Il n'y a pas d'autres financeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les projets cités ci-dessus
- APPROUVE les modalités de financement
- DECIDE de solliciter au titre de la DETR 2025 une subvention au taux le plus large possible pour les opérations suivantes :
  - o Achat d'un véhicule électrique.
  - o Réhabilitation des terrains de tennis.

→ OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025 ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 11/12/2024 CAR UNE ERREUR S'EST GLISSÉE SUR LE MONTANT

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1er janvier 2025 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGTC).

Au maximum, la délibération spéciale de l'article 1612-1 CGCT peut donc ouvrir des crédits à hauteur de  $387\,396.13 \times 25\% = 96\,849\text{€}$

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité AUTORISE l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2025 présentées ci-dessus par Monsieur le Maire.

→ VERSEMENT SUBVENTION A LA FABRIK POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande formulée par le Président de l'association La Fabrik en vue d'obtenir une subvention pour leur festival « un mouton dans le ciel » pour les années 2024 et 2025.

Cette subvention, assortie d'une mise à disposition d'une salle permet de pouvoir proposer des spectacles de qualité pour un public très jeune et à des tarifs abordables pour tous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité VOTE une subvention de 600 € à la Fabrik pour chaque année 2024 et 2025.

## RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

### COMMISSION RESSOURCES

#### HUMAINES

- Le recrutement d'un agent technique à temps complet sur la commune de Courzieu est en cours.

### COMMISSION SCOLAIRE

- Une rencontre Elus et Directrice de Service avec les Représentants de Parents d'Elèves a eu lieu samedi 15 février 2025 suite à une enquête réalisée par ces derniers.
- Les prévisions des effectifs pour la rentrée de 2025-2026 sont de 86 élèves.  
Les parents qui ont des enfants nés en 2022 peuvent d'ores et déjà prendre contact avec la Directrice Sandra LECLERC pour les inscriptions de la rentrée prochaine. (Ou via le secrétariat de mairie)
- Les enseignantes remercient la Mairie pour l'installation du tableau et des vidéoprojecteurs à l'école maternelle, elles remercient aussi pour le don de ses derniers par une Courzeroise. Une demande des enseignantes a été faite pour modifier la porte de secours de la salle de motricité afin de remplacer la barre anti panique par une serrure à molette. L'étude de faisabilité est en cours.
- Les tablettes fournies par la CCPA il y a quelques années ont besoin d'une maintenance. Une demande a été faite auprès de la Mairie pour savoir qui s'occupe de l'entretien de ces tablettes
- Les séances de piscine pour les GS/CP/CM1-CM2 sont terminées. C'est au tour des CE1 / CE2 d'en bénéficier. La rencontre USEP de Handball aura lieu à Haute Rivoire pour les CM1-CM2 réunissant 4 à 5 écoles, la date n'est pas encore fixée.
- Dimanche 23 mars prochain sera organisée la journée de la Résistance, la mairie a demandé aux enseignantes une participation chantée des enfants de l'école, ainsi que pour la commémoration du 11 novembre (qui aura lieu le 9 novembre 2025).

Deux autres projets à venir au mois de mars : La Grande Lessive le 20 mars avec les œuvres des élèves qui seront accrochées à des fils devant le Comptoir du Village et la fête du Court Métrage.

→ Les Semaines de la Maternelle qui est un événement national, ont eu lieu du 10 au 18 février dans la classe de Petite et Moyenne Section durant lesquelles 19 parents ont pu apprécier le travail réalisé par leur enfant.

→ La classe CM1/CM2 retenue pour le Parlement des Enfants a accueilli Mr Le Député de la circonscription, Mr Thomas GASSILLOUD, le jeudi 30 janvier 2025. Il a pu évoquer ses missions avec les enfants, ce fût un temps d'échange riche.

Les enfants ont proposé un texte de projet de loi sur le thème de la Protection des Océans avec une déclinaison de 4 articles.

Maintenant, les enfants attendent de savoir si le jury va les sélectionner et ainsi pouvoir monter à Paris pour expliquer leur texte de loi et visiter l'Assemblée Nationale.

→ La classe de CM1/CM2 est allée au collège de Sainte Foy L'Argentière le vendredi 20 décembre, les CM2 ont suivi les cours dans une classe du collège alors que les CM1 travaillaient dans une salle du collège avec leur enseignante.

La classe de CM1/CM2 va recevoir une classe de 4<sup>ème</sup> du collège du Val d'Argent et leur professeur d'histoire géographie pour un projet de concours sur la réalisation d'albums de voyage en lien avec leurs correspondants américains.

Little BEAUX-ARTS va de nouveau intervenir dans les classes de maternelle sur le thème du street art pour les GS CP et Arcimboldo pour les PS/MS.

Dans le courant de l'année, l'infirmière scolaire va intervenir dans les classes sur un thème en lien avec la santé et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) sur le thème des écrans.

→ Les sorties de fin d'années sont programmées :  
Sortie à Lyon pour les GS CP CM1 CM2  
Visite du jardin des plantes à couleurs à Essertine-en-Donzy pour les PS MS  
Visite de l'espace zoologique de Saint Martin la Plaine pour les CE1 CE2.

## COMMISSION SOCIALE

→ A ce jour, la commune de Courzieu cherche à louer un appartement en vue d'en faire un

logement d'urgence.

L'ADMR sollicite les communes pour le passage de 1.20€ à 2.00€ de l'aide au portage de repas en raison d'une absence d'augmentation depuis plusieurs années de cette aide des communes et de la hausse du coût du repas. Ce sujet sera débattu prochainement.

→ Un p'titemps : C'est parti !



Vous avez besoin d'un petit coup de main ponctuel, d'une visite ou autre accompagnement, ayez le réflexe Un p'tit temps ! Un habitant bénévole volontaire viendra vous aider gracieusement et avec plaisir.

**Vous avez besoin d'un service ?**

**Appelez le 04 87 34 07 39**

**ou connectez-vous sur la plateforme un p'titemps : <https://www.unptitemps.fr/>**

→ Frigo Solidaire : Le Frigo et le placard solidaire ont été triés, le changement de Frigo devient très urgent,

La Mairie envisage un changement de place, le Frigo pourrait être déplacé en bas de la Salle polyvalente.

## POLICE PLURI COMMUNALE

→ Une trappe a été posée par la SPA à la Buissonnière pour capturer le chien errant depuis plus d'un mois. Les habitants du hameau ont été avertis en amont de bien garder leur chien chez eux. Il n'a pas été attrapé depuis ?

## COMMISSION FLEURISSEMENT

### EMBELLISSEMENT ENVIRONNEMENT

#### (F2E)

→ La commission F2E s'est déroulée lundi 3 février 2025.

Un nettoyage des croix de LAFONT et de POMEYRIEUX est prévu avant le fleurissement en plantes vivaces.

Nous remercions les riverains pour l'entretien ultérieur de ce fleurissement.

→ Opération MAYA : on relance !

Monsieur PEYLACHON sera présent en mairie

le 8 mars à 11h pour relancer avec nous l'Opération MAYA !

Au programme : bilan des nids repérés et du piégeage 2024 et petit rappel des mixtures (comment, à quel endroit...), Monsieur PEYLACHON répondra à toutes vos questions. Une Conférence de Printemps aura lieu vendredi 28 mars à 19h00 en Mairie, salle des mariages : présentation sur la vie des abeilles + un autre sujet en cours de préparation Venez nombreux !

→ Le Jury Régional Auvergne Rhône Alpes a décerné ce mardi 18 février à la Commune de Courzieu le Prix régional de la préservation de la Biodiversité doublé du Label 3 Fleurs des Villes et Villages Fleuris. Cette cérémonie s'est déroulée à l'hôtel de Région à Lyon-Confluence.

→ Opération spéciale ce samedi matin 1er Mars à St Bonnet : Un dépôt sauvage a été repéré dans le secteur de St Bonnet, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour nettoyer ce site sur inscription auprès de la mairie de Courzieu. Pensez à apporter vos gants !

→ Les matinées mains vertes seront reconduites ainsi que le concours communal de fleurissement. Le retour des commandes groupées pour les achats des plantes est mi-avril et la distribution aura lieu le 8 Mai de 9h00 à 11h00. Cette année les couleurs du Village seront le rouge, le rose et le bleu ! Nous vous attendons nombreux samedi 24 Mai pour la plantation communale qui se déroulera de 10h00 à 12h00.

## COMMISSION TOURISME

### ET PATRIMOINE

→ Dans le cadre du dossier Leader déposé le 14 septembre sur le Portail des aides, les dépenses vont pouvoir être engagées concernant le Totem Répar vélos et le Four Barbecue dans un 1er temps.

→ La commande pour réaliser la charpente du Four barbecue est en cours.

→ Courz'y Trail Park : Une évolution de l'animation proposée actuellement est souhaitée afin d'accompagner les trailers différemment. La réflexion est en cours.

→ Une réunion entre élus a eu lieu au City Stade pour évaluer les réparations et l'entretien à prévoir.

La gâche du portillon entrée principale nécessite une réparation afin que le portillon ne puisse pas s'ouvrir sans appuyer sur la poignée.

Au niveau du portillon arrière côté tennis, la poignée et la serrure complète seront changées. Des filets pour les cages et un panneau interdit au chien seront rachetés.

La main courante en bois autour du city sera remplacée par des lames en composite imitation bois, les grilles sont à refixer et certaines à changer.

Le sol souple se décolle à certains endroits, soit il y a une possibilité de réparer soit un devis sera réalisé pour recouler un sol souple. Un devis sera demandé pour installer des balançoires.

Un nettoyage complet des jeux et sol est également prévu.

→ Pour les terrains de tennis, un traitement antimousse/lichen est prévu puis un lavage du sol sur toute la surface.

→ L'Horloge sera installée jeudi 27/02 par Monsieur Fustier et son équipe à l'Eglise sous le porche.

## COMMISSION VOIRIE

→ Les travaux en cours :

- Requalification du centre Bourg Phase 2 : le grenailage par EUROVIA est finiet les espaces verts ont été aménagés.

La commune est propre avec 5 jours de passage de la Balayeuse. Les massifs continuent à être nettoyés avec la mise en place de paillage de copeaux de bois pour éviter le désherbage et garder l'humidité.

Les escaliers de la Mairie et de la montée du Ciel ont été nettoyé

Des devis sont en cours pour la sécurisation de la traversée du village

## COMMISSION URBANISME

→ Les permis d'aménager vont être déposés fin février par Nexity. S'en suivra début mars un rendez-vous avec le service commercial puis une réunion publique sera organisée pour présenter et lancer le projet. Les potentiels acquéreurs intéressés pourront

alors acheter des terrains à Nexity.  
La Mairie prévoit aussi début avril une rencontre avec des bailleurs pour le projet de bâtiment collectif.

## COMMISSION BÂTIMENT

- Comptoir du Village : Le devis pour remplacer le groupe défaillant de la climatisation existant a été signé et ce dernier sera donc remplacé prochainement.

Concernant l'extension du Comptoir, les études avancent. Durant les travaux, le commerce sera installé dans le hall/bar de la Salle Polyvalente, et ce à partir de mi-septembre 2025.

- Maison du Dumas : Le dossier de cession est pris en main par le Notaire.
- Eglise : Le SYDER est intervenu afin de palier à l'absence d'éclairage autour de l'Eglise.
- Local commercial disponible : En face du Comptoir, il y a un local commercial à louer. Si vous êtes intéressés, se renseigner auprès de la Mairie.  
Annonce en fin de compte rendu.

## FINANCES

- Le budget 2025 est en cours de travail.  
Une demande de subvention « Fond régional commerce et artisanat, aménager un premier ou un dernier commerce en milieu rural » a été déposé sur le Portail de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour aider au financement de l'Extension du Comptoir du Village.  
Le dossier a été instruit et sera examiné lors de la Commission Permanente du mois de Mars à La Région.

## COMMISSION JEUNESSE

- Les chantiers jeunes sont de retour ! Un travail de communication est nécessaire pour expliquer ce concept aux jeunes et ainsi pouvoir programmer éventuellement des chantiers pour les vacances d'Avril.

## COMMISSION COMMUNICATION

- Une actualisation du site administratif de la Mairie a été réalisé ainsi que des liens vers le nouveau site « courzieuaventure.fr »  
Une page Facebook et une page Instagram ont été créés pour Courzieu Aventure.  
Le nouveau site sera plus visible sur internet grâce à une campagne de référencement Google en région.
- Un projet de positionner un écran TV au Comptoir diffusant les mêmes informations que le panneau d'affichage à l'entrée du village est aussi à l'étude.

## DELEGATIONS EXTERIEURES

- MAISON DE SANTE : Une réunion est prévue avec EPORA puis avec les professionnels de santé de notre secteur pour refaire un point sur le projet d'installation d'une maison de santé à La Giraudière.
- SYDER : La télégestion pour régler à distance les heures d'éclairage public se réalisera via la plateforme « Exedra » dont il va falloir apprendre à se servir. La mise en place de l'éclairage montée de la Gorge est validée.
- SIPAG : Le rapport des finances a été envoyé aux communes
- SIDESOL : Une campagne de nettoyage des réservoirs d'eau est en cours.
- SIVOS : Une réunion est prévue le 1er Avril.

Fin de séance à 22h30  
**Prochain conseil Municipal :**  
le mercredi 19 mars 2025 à 20h00

*Le Maire*  
**Jean-Bernard CHERBLANC**

*Secrétaire de séance*



Département du  
Rhône

CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025- 09

Mairie de  
COURZIEU

69690 Courzieu

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf février, le Conseil Municipal de la Commune de COURZIEU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire.

Nombre : 15

Conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 12

Etaient présents : Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Madame CHEMARIN Maria, Monsieur BASTION Jean-Luc, Monsieur BURLET Christophe, Madame ER.RAFIQI Magali, Monsieur EUGENE François, Madame LEFLON Dominique, Monsieur BADOIL Daniel, Madame CHENAILLES Sandrine, Madame CABAUSSEL Virginie, Monsieur JASNOWSKI Renaud,

Etait absent excusé : Madame Céline MABON

Etait absente : Madame LOMBARDO Carine, Monsieur VATTLET Thierry, Monsieur MICHEL Sébastien

Date de  
convocation :

14/02/2025

Date d'affichage :

14/02/2025

Objet :  
Approbation de  
la synthèse du  
plan de mobilité  
des territoires  
lyonnais

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Monsieur JASNOWSKI Renaud, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des transports,

Vu le projet de plan de mobilité des territoires lyonnais arrêté par le conseil d'administration de SYTRAL Mobilités du 21 novembre 2024,

Considérant l'objectif de diminuer au moins par deux les émissions de polluants et de gaz à effet de serre et les quatre leviers d'actions identifiés,

Considérant le projet de réseau cible structurant et les priorités territoriales identifiées, notamment celles pour l'Ouest lyonnais,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- EMET un avis favorable au plan de mobilité des territoires lyonnais assorti le vœu suivant :
  - ✓ Le projet de prolongement tram-train de l'Ouest Lyonnais de Sain Bel à La Giraudière soit mise en œuvre
- AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme.

A Courzieu, le 19 Février 2025

Le Maire, Jean-Bernard CHERBLANC

Le Secrétaire de Séance  
Renaud JASNOWSKI



